



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E61046

VALABLE JUSQU'AU 23/05/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/06/2023
0

Raison sociale : S2EDFB

4 RUE DU 8 MAI
62121 MOYENNEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 414769604

Siret : 414 769 604 00029

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 39821E

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001485974/33

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001485974/33

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/02/2024

Téléphone : 03 21 45 25 15

Portable : 06 70 81 58 12

Fax :

Site Internet :

E-mail : adrien.delfabbro@hotmail.com

Responsabilité légale :

DEL FABBRO ADRIEN GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	24/05/2023
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	24/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/05/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/05/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	24/05/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	24/05/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.